RÉPUBLIQUE DU NIGER
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE
UNIVERSITÉ ABDOU MOUMOUNI
PROJETS CENTRES D'EXCELLENCE DE LA BANQUE MONDIALE CEA IMPACT (CEA - I)
ÉCOLE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DE LA GÉOLOGIE (EMIG)
CENTRE ÉMERGENT AFRICAIN ENVIRONNEMENT MINIER (CEA-EM-EMIG)

Rue du CHU LAMORDE, Commune V
B.P. 732 Niamey – Niger
Tél : (+227) 20 31 57 97 / 20 31 51 00
E-mail : emig@intnet.ne

Niamey-NIGER

RAPPORT DÉFINITIF DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR L'ÉVALUATION DU CONTRÔLE INTERNE DU CEA-EM-EMIG (LETTRE DE CONTRÔLE INTERNE)

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023

Juin 2024

SOMMAIRE

		Pages
	LETTRE INTRODUCTIVE	**03-04**
I.	**DEPENSES INELIGLBES**	**05-06**
II.	**SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES**	**07-12**
III.	**NOUVELLES RECOMMANDATIONS**	**13-15**
IV.	**VISITE DES REALISATIONS**	**16-17**
V.	**OBSERVATIONS SUR LE CONTRÔLE DES MARCHÉS**	**18-19**

Lomé, le 27 juin 2024

ÉCOLE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DE LA GEOLOGIE (EMIG)
CENTRE ÉMERGENT AFRICAIN ENVIRONNEMENT
MINIER (CEA-EM-EMIG)
Rue du CHU LAMORDE, Commune V
B.P. 732 Niamey – Niger
Tél : (+227) 20 31 57 97/ 20 31 51 00
E-mail : emig@intnet.ne
Niamey – NIGER

***Attention* : Monsieur le Directeur du CEA-EM-EMIG**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
SUR L'ÉVALUATION DU CONTRÔLE INTERNE
CRÉDIT IDA N°6511-NE et DON IDA D5340-NE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la mission d'audit comptable et financier du **Projet centre d'excellence de la Banque Mondiale CEA Impact (CEA - I) de l'Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie (EMIG), Centre Émergent Africain Environnement Minier (CEA-EM-EMIG)**, au titre de la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 qui nous a été confiée, nous avons, en conformité avec les normes internationales d'audit, procédé à une étude et à une évaluation des procédures de contrôle interne ainsi que des procédures comptables, financières et administratives en vigueur au sein du Centre.

L'audit couvre l'Accord de financement référencé Crédit N°6511-NE et Don N°D5340-NE signé le 08 mai 2020 entre l'Association Internationale de Développement (IDA) et la République du Niger.

Nous avons évalué également le système de contrôle interne sur les cycles suivants :

- organisation générale et dispositif institutionnel ;
- respect des accords ;
- gestion des immobilisations ;
- gestion des ressources humaines ;
- gestion administrative ;
- gestion de la planification et du budget ;
- organisation comptable et gestion du système d'information ;
- gestion de la trésorerie et mobilisation de ressources ;
- gestion de la passation des marchés ; et
- suivi-évaluation et audit interne.

Elle a été indispensable à la bonne conduite de notre mission, car elle nous a permis de :

a) juger de la fiabilité du système de contrôle interne et des procédures comptables et de déterminer ainsi la nature, le calendrier et l'étendue des autres procédures de vérifications nécessaires pour la formulation de notre opinion sur les états financiers ;

b) planifier et d'accomplir notre examen des états financiers.

Notre évaluation du système de contrôle interne et des procédures comptables dans le cadre de notre examen des comptes est effectuée sur la base de sondages sélectifs du système comptable et des informations afférentes, et ne détecte pas nécessairement toutes les faiblesses du système. Elle nous a néanmoins permis de mettre en évidence certains aspects qui, à notre avis, sont susceptibles d'être améliorés et pour lesquels nous avons formulés des recommandations.

Nous tenons à remercier la Direction Générale et le personnel de l'Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie (EMIG), Centre Émergent Africain Environnement Minier (CEA-EM-EMIG), ainsi que l'équipe de Projet, pour leur disponibilité et leur coopération qui nous ont permis de mener à bien notre mission.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir sur le contenu de ce rapport et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre parfaite considération.

FICADEX - tate & associés

Natabzanga Benoît SEGDA
Expert-comptable & financier diplômé
Commissaire aux comptes
Associé-Gérant

I.
DÉPENSES INÉLIGIBLES

À l'issue de nos travaux, aucune dépense inéligible n'a été relevée.

II.
SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES

*Les résultats de la revue des **dix (10)** recommandations des missions d'audit externe antérieures se présentent comme suit :*

- *Six (06) ont été mises en œuvre ;*
- *Trois (03) sont en début d'application, et*
- *Une (01) n'a pas encore été appliquée.*

RÉF.	RECOMMANDATIONS	CONSTATS	RA	NA	DA	COMMENTAIRES
EXERCICE 2021						
1	Réunion du COPIL : Tenir régulièrement les réunions du Comité National de Pilotage en conformité avec les dispositions conventionnelles l'instituant	Le Comité National de Pilotage (COPIL) dont la présidence est assurée par le MESR/I n'a pas tenu de réunion en 2020 et 2021 alors que l'Accord de financement et de l'Arrêté portant sa création prévoient la tenue de deux (02) réunions par an.	**X**			Au titre de la période sous revue, le Comité National de Pilotage s'est réuni deux (02) fois : le 25 mai 2023 et le 27 novembre 2023.
2	Manuel de procédures : Réviser le manuel de procédures du CERPP en tenant compte des réalités du Projet.	Le manuel de procédures administratives et comptables du CEA-CERPP présente certaines insuffisances car il reste muet sur certains aspects importants liés au Projet à savoir les revenus générés, le fonctionnement des comptes revenus générés, les indicateurs de performance, l'implication de l'AUA dans le processus d'élaboration du budget, les méthodes de décaissements de fonds propres au CERPP.			**X**	Le manuel de procédures administratives, comptables et financières a été mis à jour et transmis à la Banque Mondiale pour avis. Toutefois, à la date de fin de notre mission, l'ANO de la Banque Mondiale n'a pas encore été obtenu pour permettre son application.
ORGANISATION COMPTABLE						
3	Finaliser le recrutement du responsable de la comptabilité et de la gestion financière du Centre et le former aux spécificités du Projet.	Dans le dispositif organisationnel consacré dans le PAD, il est prévu le recrutement d'un responsable de la comptabilité et de la gestion financière au plus tard trois (03) mois après la mise en vigueur du Projet. À la date de notre intervention, bien que le processus de recrutement tire à	**X**			Le responsable de la comptabilité a été recruté et a pris fonction depuis le 1er juillet 2022. Il a également été formé sur les dispositions du Système Comptable des Entités à But Non Lucratif (SYCEBNL) du 07 au 08 novembre 2023 à Dakar.

RÉF.	RECOMMANDATIONS	CONSTATS	RA	NA	DA	COMMENTAIRES
		sa fin, ce responsable n'a pas encore pris fonction. Toutefois, une convention a été signée avec un projet de la place pour un accompagnement à temps partiel de son Responsable Administratif et financier et de son Comptable aux activités comptables et financières du Centre.				
GESTION DES IMMOBILISATIONS						
4	Améliorer le suivi des immobilisations acquises dans le cadre du Projet en codifiant tous les biens acquis dans le cadre du Projet et en soutenant les inventaires physiques réalisés par des procès-verbaux et des rapports d'inventaire.	**Inventaire et codification des immobilisations** Les travaux réalisés sur les immobilisations acquises par le Centre dans le cadre du Projet ont révélé l'absence de procès-verbal et de rapport d'inventaire, l'absence de code d'immobilisations sur environ 868 immobilisations.			**X**	Les immobilisations ont fait l'objet d'inventaire et de codification par un comité mis en place par le Directeur du Centre. La Décision portant sur la mise en place et la composition du comité ainsi que les différentes fiches d'inventaire nous ont été communiquées. Toutefois, nous n'avons pas reçu de procès-verbal ou de rapport d'inventaire formalisé.
GESTION DE LA PLANIFICATION ET BUDGET						
5	Préparer et soumettre au COPIL et à la Banque le PTBA dans les meilleurs délais pour approbation et validation.	**Validation du PTBA** Nos contrôles ont révélé que le PTBA n'est pas soumis au COPIL avant le 30 novembre de l'année précédente comme stipulé par les dispositions de l'accord de financement. Il n'est pas		**X**		À la date de notre intervention (mai-juin 2024), le PTBA de l'exercice 2024 n'était toujours pas validé à cause de la suspension par la Banque Mondiale des activités du projet au regard de la situation politique en cours au Niger. En outre, compte

RÉF.	RECOMMANDATIONS	CONSTATS	RA	NA	DA	COMMENTAIRES
		non plus soumis à la Banque dans les délais raisonnables.				tenue de cette situation, l'Etat a défini les activités prioritaires à mener et suspendu les ateliers.
6	- Accélérer la finalisation du recrutement du comptable principal ; - Remédier au cumul des tâches incompatibles du comptable.	**<u>Tenue de la comptabilité du Centre</u>** À la date de notre intervention, l'équipe du Projet n'était pas entièrement constituée. Le comptable principal recruté n'a pas encore pris fonction. Une convention a été signée avec un projet de la place (PRODEC) pour que son Comptable principal et son RAF assurent la gestion comptable du Projet en attendant le recrutement d'un comptable titulaire du Centre. Le comptable du PRODEC a rencontré des difficultés pour sécuriser les pièces comptables, n'étant pas sur place. Il a eu parfois du mal à suivre la traçabilité des pièces. Il a par ailleurs cumulé des tâches incompatibles d'autorisation, de détention, d'enregistrement et de contrôle.	**X**			Le responsable de la comptabilité a été recruté a pris fonction depuis le 1er juillet 2022. Il ne cumule plus de tâches incompatibles. En effet, la détention des chéquiers a été affectée au chef de projet.
7	Relire le manuel de procédures en l'adaptant aux dispositions de l'accord de financement et en détaillant les schémas comptables nécessaires.	**<u>Référentiel comptable utilisé</u>** Le référentiel indiqué dans les notes aux états financiers est le SYSCOHADA alors que le manuel de procédures révisé prévoit la tenue d'une comptabilité publique.			**X**	Le manuel de procédures administratives, comptables et financières a été relu et transmis à la Banque pour avis. Toutefois, à la date de fin de notre mission, la Banque n'a pas encore fait de retour.

RÉF.	RECOMMANDATIONS	CONSTATS	RA	NA	DA	COMMENTAIRES
		Par ailleurs, le schéma général du système comptable ainsi que les schémas d'écritures ne sont pas proposés dans le manuel.				
8	Analyser les soldes des comptes en fin d'exercice.	**<u>Production des Etats Financiers</u>** Les comptes du Projet n'ont pas fait l'objet d'analyse. Les imputations, les saisies, les états de rapprochement bancaire élaborés par le comptable ne sont pas validés par le RAF.	**X**			Les soldes des comptes de fin d'exercice ont été analysés.
EXERCICE 2022						
GESTION FISCALE						
9	Procéder aux déclarations des impôts et taxes et leur règlement dans les délais requis.	**<u>Dettes fiscales</u>** Les dettes fiscales correspondant à l'ITS, aux retenues ISB et à la TVA n'ont pas fait l'objet de déclarations et de reversement à l'Administration fiscale au 31 décembre 2022.	**X**			Les dettes fiscales ont été apurées.
ORGANISATION COMPTABLE						
10	Veiller à toujours rendre cohérents les Rapports Financiers Intérimaires Non Audités (RFINA) aux états financiers du Projet.	**<u>RFINA non cohérent au TER</u>** Le Rapport Financier Intérimaire Non Audité (RFINA) du second semestre présente quelques irrégularités le rendant incohérent avec le Tableau des Emplois et des Ressources (TER) au 31 décembre 2022. En effet, le rapprochement des soldes présentés dans le TER aux montants	**X**			Les contrôles de cohérence effectués au titre de l'exercice sous revue n'ont pas révélé d'écart.

RÉF.	RECOMMANDATIONS	CONSTATS	RA	NA	DA	COMMENTAIRES
		indiqués dans le RFINA fait ressortir les insuffisances suivantes : - le total des ressources s'élève à 900 048 558 F CFA dans le TER alors qu'il est de 905 867 441 F CFA au niveau du RFINA, soit un écart de 5 818 882 F CFA ; - les emplois par composante s'établissent à un montant de 801 007 383 F CFA dans le TER contre un montant de 806 886 265 FCFA au niveau du RFINA, soit une différence de 5 878 882 F CFA.				

RA : Recommandation appliquée ; DA : Début d'Application de la recommandation ; NA : Recommandation Non Appliquée.

III.
NOUVELLES RECOMMANDATIONS

À l'issue de nos travaux, nous avons relevé **deux (02) nouvelles faiblesses** se rapportant aux deux (02) cycles ci-après :

- organisation générale, et
- organisation comptable et gestion du système d'information.

Les faiblesses sont détaillées comme suit :

CYCLE 1 : ORGANISATION GÉNÉRALE

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS
1	***Suivi des recommandations du Comité National de Pilotage*** Au titre de la période sous revue, le Comité National de Pilotage s'est réuni deux fois notamment le 25 mai 2023 et le 27 novembre 2023. Le CNP a formulé des recommandations à l'endroit du Centre et du Point focal. Cependant, nous n'avons pas obtenu un état de suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées.	- Difficultés à mettre en œuvre les recommandations ; - Mauvais suivi de la mise en œuvre des recommandations.	Etablir l'état de suivi de la mise en œuvre des recommandations par le Comité National de Pilotage à l'endroit du Centre et du Point focal.
Commentaire de la Direction CEA-EMIG *Nous prenons acte de la recommandation et la mettrons en œuvre.*			

CYCLE 2 : ORGANISATION COMPTABLE ET GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS
2	Le logiciel TOM²PRO utilisé par le Centre pour la tenue de la comptabilité du Projet, n'a pas fait l'objet de mise à jour pour tenir compte des dispositions du nouveau référentiel (SYCEBNL) entrée en vigueur dans l'espace OHADA depuis le 1er janvier 2024.	- Retard dans la mise à jour et la tenue de la comptabilité ; - Tenue de comptes non conforme aux dispositions du SYCEBNL ; - Image non fidèle des comptes.	- Procéder à la mise à jour du logiciel TOM²PRO pour tenir compte des dispositions du SYCEBNL ; - Renforcer les capacités de l'équipe fiduciaire du Centre pour une maitrise du nouveau référentiel comptable et l'utilisation optimale du logiciel mis à jour.
Commentaire de la Direction CEA-EMIG *Une formation du personnel fiduciaire en TOMPRO est prévue dans le PTBA 2024. Il sera l'occasion pour mettre le Logiciel TOMPRO à Jour pour tenir compte du nouveau référentiel (SYCEBNL).*			

IV.
VISITE DES REALISATIONS

L'inspection des réalisations a porté sur les travaux de construction d'un bâtiment à usage de laboratoire d'essai et d'étude sur l'environnement, dont le détail des conclusions est présenté dans le tableau ci-après :

REALISATIONS	TYPE D'OUVRAGE	Observations Particulières	Recommandations Particulières
Intitulé du marché : Travaux de construction d'un bâtiment à usage de laboratoire d'essai et d'étude sur l'environnement. **Numéro du marché** : N° 0842/23/MF/DGMP/0B **Montant du marché TTC** : 199 56 460 FCFA TTC **Titulaire** : SADDI IBRAHIMA Délai d'exécution 06 mois à partir de la notification de l'ordre de service le 01/12/2023	Bâtiment à usage de laboratoire.	Néant.	Néant.
Appréciations globales : Aucune observation particulière. **Observations globales** : Néant. **Recommandations globales** : Néant.			

V.
OBSERVATIONS SUR LE CONTRÔLE DES MARCHÉS

Sur les cinq (05) marchés passés par appel à concurrence et approuvés par la Banque au cours de l'exercice sous revue pour un montant total de **cinq cent dix-sept millions huit cent soixante-dix-neuf mille deux cent-huit (517 879 208) F CFA Toutes Taxes Comprises**, l'échantillonnage de contrôle est porté sur quatre (04) marchés dont le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

Eléments	MARCHÉS APPROUVÉS		MARCHÉS CONTRÔLÉS		SCOPE DE CONTRÔLE (%)	
	Nbre	Montants	Nbre	Montants	Nbre	Montants
Marché passé par entente directe	-	-				
Marché passé par appel à concurrence	5	517 879 208,00	4	483 078 848,00	80%	93%
Total	**5**	**517 879 208,00**	**4**	**483 078 848,00**	**80%**	**93%**

Conclusion

L'examen des marchés passés n'a révélé aucune anomalie dans le déroulement des procédures de passation. Par ailleurs, l'attribution des marchés respecte la règlementation nationale, le manuel des procédures du projet ainsi que le "*Règlement de la Banque mondiale sur la Passation des Marchés pour les Emprunteurs du FPI*", daté de juillet 2016, révisé en novembre 2017 et en août 2018.